

PLAN LOCAL D'URBANISME PALAU DEL VIDRE

PIECE III.B

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION THEMATIQUES



REVISION

ARRÊT DE PROJET – 26.11.2025





ARRÊT - 26.11.2025



I] OAP « DEPLACEMENTS ».....	4	II] OAP « CONTINUITES ECOLOGIQUES ».....	16
1. CONTEXTE GENERAL.....	4	1. CONTEXTE GENERAL	16
] Etat des lieux et enjeux.....	4	] Les réservoirs de biodiversité	16
] Déclinaison du PADD.....	7	] Les corridors écologiques.....	19
2. ORIENTATIONS.....	8	2. ORIENTATIONS	21
] Guider et maîtriser les flux motorisés via une réorganisation lisible et performante du fonctionnement villageois	8	] Stopper le mitage et l'artificialisation de l'espace agricole à proximité de l'espace urbain et des cours d'eau	21
] Encourager le développement des modes actifs de déplacements via un maillage pertinent.....	10	] Assurer la fonctionnalité écologique le long des cours d'eau et canaux	22
] Capter stratégiquement les flux via des espaces de stationnement pensés comme de véritables espaces publics multifonctionnels.....	11	] Protéger les entités boisées du territoire	22
		] Préserver et créer des zones plus favorables à la biodiversité	23



I] OAP « DEPLACEMENTS »

A travers cette OAP thématique, la collectivité pose sa stratégie en matière de déplacements. Elle tend à favoriser un fonctionnement fluide et sécurisé sur le territoire et à mettre en place les conditions d'une mobilité plus durable.

Les projets d'aménagement et de construction, publics ou privés, doivent intégrer les dispositions suivantes dans leurs conceptions. Les projets qui iraient à l'encontre de cette feuille de route ne seront pas autorisés sur le territoire.



D11

1. CONTEXTE GENERAL

└ Etat des lieux et enjeux

Cf. Volet « mobilités » du diagnostic territorial

Pourquoi se déplace-t-on ?

Les motifs de déplacements sur la commune de Palau-del-Vidre révèlent :

- Un **territoire de passage**, en relation notamment avec sa localisation et sa proximité avec les principaux axes structurants. Il est ainsi traversé par :
 - Une partie des habitants permanents du territoire des Albères (Saint-Génis-des-Fontaines, Villelongue-dels-Monts,...) souhaitant accéder rapidement aux axes de communication et polarités, notamment à la métropole perpignanaise ;
 - Certains usagers en transit vers la frange maritime.



- Un **territoire de départ ou de destination**, en relation notamment avec l'emploi, les équipements de gamme intermédiaire / supérieure et le tourisme / les loisirs. Certains habitants partent ainsi de la commune pour bénéficier des bassins d'emplois proches et/ou des équipements non présents sur le territoire communal. A contrario et dans une moindre mesure, d'autres personnes se rendent à Palau-del-Vidre pour y travailler et/ou pour profiter de ses spécificités de manière occasionnelle (artisanat d'art, loisirs,...).
- Un **territoire de pratiques**, en relation avec les équipements (scolaires, médicaux,...), l'offre de proximité (commerces, services,...) et l'emploi le cas échéant (INSEE 2022 : 20% des actifs travaillent dans la commune de résidence).



Place de la voiture individuelle dans l'espace public

Comment se déplace-t-on ?

Le mode de déplacements le plus utilisé sur le territoire communal est la voiture individuelle :

- 92% des ménages sont dotés d'au moins une voiture ;
- Les actifs utilisent principalement leurs véhicules personnels pour se rendre au travail (85% des déplacements domicile-travail sont réalisés en voiture en 2022 selon l'INSEE).

Afin de réduire et mutualiser les déplacements, une aire de covoiturage a été aménagée au Sud du territoire communal, au niveau du croisement entre la RD11 et la RD618.

Les autres modes de transport sont empruntés plus occasionnellement (loisirs) et/ou sont réservés pour certains types de trajets comme les trajets domicile – équipements / services, mais semblent moins attractifs pour des trajets quotidiens liés à l'emploi pour plusieurs raisons et notamment :

- Modes collectifs : un manque d'habitude et de flexibilité pour un usage quotidien et/ou professionnel, des temps de déplacement et des cadencements contraignants, un nombre d'arrêts de bus limité et des distances domicile – arrêts dissuasives,... ;
- Modes actifs : un maillage doux relativement satisfaisant avec portions en site propre très empruntées mais certaines difficultés persistantes (ruptures / discontinuités des cheminements, partage modal spontané non sécurisé, manque de valorisation / d'attractivité,...).



REVISION - PLU PALAU DEL VIDRE

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

Notons qu'une dimension sportive et/ou de loisirs intercommunautaire émerge progressivement, en relation notamment avec les grandes infrastructures de mobilité douce, comme l'EuroVélo8 à proximité.



Piste cyclable

→ Ainsi, si le modèle du « tout voiture » connaît aujourd'hui des limites, aussi bien fonctionnelles qu'économiques ou environnementales, la commune de Palau-del-Vidre a d'ores et déjà engagé une évolution souhaitable du contexte et des pratiques.

Elle entend poursuivre ses actions en s'appuyant notamment sur l'existant et ses atouts, via une organisation et un partage modal plus sécurisés et attractifs, mais également via des procédés plus durables et multifonctionnels.



└ Déclinaison du PADD

La mobilité est au cœur du projet porté dans le PLU révisé qui révèle l'impact significatif des flux pendulaires dans le fonctionnement villageois, avec notamment une congestion du centre ancien, des difficultés d'accès à l'offre de proximité, un manque de lisibilité, des nuisances et pollutions, un partage modal dangereux,...

Sur cette base, un double objectif a émergé :

- Fluidifier les pratiques impactant le fonctionnement villageois (échappatoire facilité) ;
- Capter les flux servant la dynamique villageoise.

Si toutes les orientations générales du PADD concourent à l'atteinte de ce double objectif et à l'accompagnement d'un urbanisme des courtes distances, celle consacrée à « une hiérarchisation du réseau de mobilités » œuvre spécifiquement en ce sens.

Elle appuie en effet un système de déplacements pensé pour allier au mieux efficacité et durabilité, en guidant les pratiques pour les rendre plus fluides, lisibles et mixtes, via :

- Une organisation des flux
 - Accompagner les mouvements pendulaires ;
 - Apaiser et sécuriser la centralité captive et irrigatrice.

- Une mise en scène des entrées / portes territoriales
 - Accompagner l'aire de covoiturage en limite Sud du territoire communal ;
 - Travailler qualitativement les tronçons d'entrées de ville stratégiques ;
 - Traiter sobrement les entrées de ville secondaires ;
 - Différencier les entrées de centralité ;
 - Valoriser la rotule fonctionnelle centrale marquée par la place Docteur Parahy.
- Un maillage doux thématisé et interconnecté
 - Penser un réseau pour les déplacements quotidiens ;
 - Cibler un réseau pour les déplacements occasionnels et/ou touristiques.

Cette feuille de route trouve écho dans la présente OAP thématique dédiée aux déplacements.



2. ORIENTATIONS

Afin de s'affirmer au cœur des flux intercommunautaires et d'apporter des solutions aux difficultés existantes, tout en accompagnant une mutation / transition du modèle vers des solutions plus durables, les orientations suivantes sont définies.

Elles expriment une approche intégrée, touchant tant aux équipements / infrastructures qu'aux pratiques / usages, qui vise à accompagner un fonctionnement efficace, apaisé / sécurisé et pérenne, mais également un certain confort de pratiques et une qualité de vie dans un contexte de mutations sociales, économiques et environnementales.

→ S'appuyer sur la mobilité au sens large pour impulser une démarche de décarbonation du territoire et une renaturation globale de la commune

└ Guider et maîtriser les flux motorisés via une réorganisation lisible et performante du fonctionnement villageois

Cette première orientation prend corps autour :

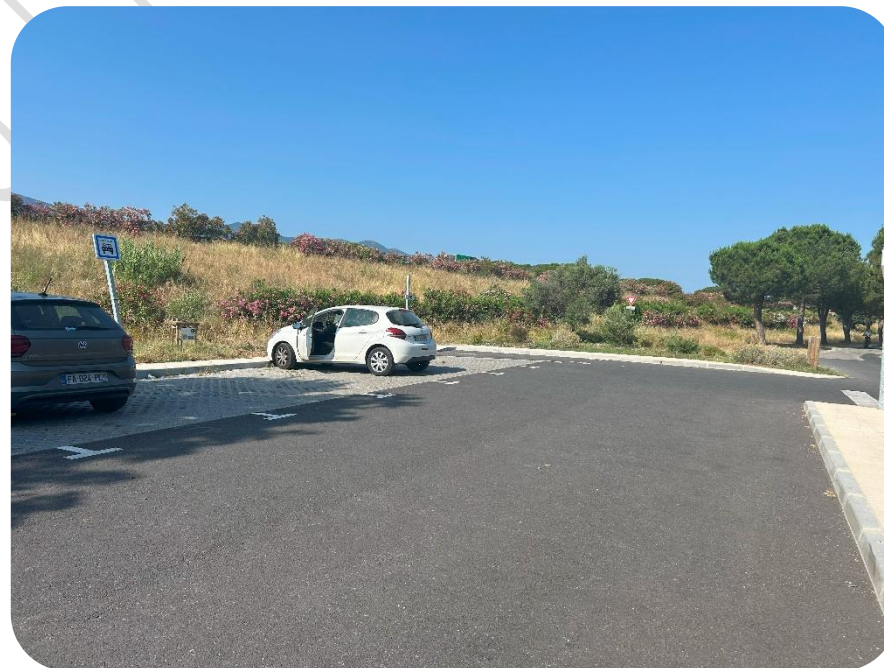
- D'un **bouclage du territoire** rendu possible par :
 - La création d'un **itinéraire de délestage principal** au Sud du village (voie de contournement) et sa greffe à la RD11 ;
 - La mobilisation / Le renforcement d'**itinéraires de délestage secondaires** à proximité de la centralité ;
 - La gestion des **sens de circulation** avec à terme :
 - Un sens unique Est – Ouest dans le centre ancien ;
 - Un sens unique Sud – Nord sur l'itinéraire de délestage principal ;
 - Un maintien du double sens ailleurs, couplé à un allègement de la fréquentation ;
 - Le confortement d'**aménagements spécifiques** permettant notamment une lisibilité territoriale (signalétique,...) et une adaptation de la vitesse aux différentes entrées / portes du territoire et/ou en fonction des tronçons d'entrées de ville stratégiques (ralentisseurs, chicanes,...).



REVISION - PLU PALAU DEL VIDRE

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

- D'une **optimisation de l'offre en transports collectifs** avec la recherche :
 - De **cadences** permettant des trajets quotidiens (flux pendulaires notamment) ;
 - D'offres garantissant une certaine **flexibilité d'usages** (transport à la demande,...) ;
 - D'**arrêts de bus** accessibles et proches (nombre suffisant et emplacement stratégique) : prévoir un nouvel arrêt de bus au Sud du territoire, à proximité du secteur extensif de développement résidentiel.
- D'un accompagnement intercommunautaire de la pratique du **covoiturage** passant par :
 - Une **animation dédiée** : communication / publicité, mise en relation des utilisateurs,... : faire connaître et rendre attractive l'aire de covoiturage existante (la commune de Palau-del-Vidre dispose d'une aire de covoiturage récente d'environ 10 places stratégiquement située à l'intersection de la RD618 et de la RD11 à faire rayonner) ;
 - Un **développement des aires de covoiturage** (existantes et à venir) avec :
 - Une adéquation entre capacité et besoins ;
 - Un renforcement des services associés (bornes de recharge électrique, parking relais,...) ;
 - Une association / Une mise en relation entre les aires de covoiturage / parkings relais et l'offre en transports en commun.



Aire de covoiturage existante



└ Encourager le développement des modes actifs de déplacements via un maillage pertinent

Cette deuxième orientation prend corps autour :

- Du **renforcement de l'attractivité des infrastructures douces existantes, notamment en site propre**, avec :
 - Une appropriation et un traitement des portions manquantes (discontinuité des tracés existants) ;
 - Une intensification de la végétation présente garantissant un certain confort de pratiques notamment en période estivale ;
 - Des revêtements perméables ;
 - Des aménagements lisibles (signalétique, mobilier urbain,...) ;
 - Des itinéraires ponctués d'espaces ludiques (jeux, parcours,...) et de repos (bancs,...).
- D'un **partage modal matérialisé et sécurisé** (marquage au sol, barrières / dispositifs spécifiques, éclairage,...).
- D'aménagements adaptés aux personnes à mobilité réduite.



Liaison douce existante



- D'une **connexion** entre :

- Les secteurs résidentiels et les secteurs captifs, notamment le secteur résidentiel extensif au Sud et la centralité ;
- Les différents poumons verts / naturels et/ou sites patrimoniaux / touristiques existants et/ou à créer, notamment : la centralité élargie, le plan d'eau Sant Marti, l'arboretum du Chemin des Gourgues, la poche boisée de la zone 1AU, le hameau de Villeclare,...

- D'une **ouverture du territoire communal vers l'extérieur** à organiser au titre :

- Des loisirs / activités sportives, avec notamment le projet d'une nouvelle liaison douce permettant de rejoindre l'EuroVélo8 proche (projet de véloroute – voie partagée du CD66 entre Palau-del-Vidre et Saint-André) ;
- Des déplacements quotidiens (professionnels, scolaires,...).

└ Capter stratégiquement les flux via des espaces de stationnement pensés comme de véritables espaces publics multifonctionnels

Cette troisième orientation prend corps autour :

- D'une offre de stationnement dont la **localisation permet une accessibilité aux principaux secteurs captifs** (équipements, commerces, services,...), à la centralité élargie notamment, avec :

- L'accompagnement de la dynamique équipementuelle structurante via la mobilisation d'espaces proches ou intégrés à la centralité élargie (les projets de stationnement liés au déplacement de la Mairie y participent) ;
- La création d'aires de stationnement extérieures (aires de covoiturage / parkings relais) couplée à un réseau modes collectifs / modes doux efficace (*en lien avec les orientations précédentes*).



REVISION - PLU PALAU DEL VIDRE

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

- D'une offre de stationnement dont la **capacité et les services permettent une réponse adaptée aux différents besoins**, avec :
 - L'intégration de l'ensemble des types de stationnements et des équipements associés (places réservées aux personnes à mobilité réduite, places dédiées aux véhicules électriques avec bornes de recharge, emplacements pour vélos avec station de réparation et de gonflage,...) ;
 - La complémentarité entre offre publique et offre privée ;
 - La recherche d'une mutualisation des possibilités de stationnement (rotation entre résidents et visiteurs,...).



Aire de stationnement existante

- D'une offre de stationnement dont les **caractéristiques valorisent un fonctionnement naturel du territoire, ainsi qu'un certain confort de pratiques** notamment en période estivale, avec :
 - La conception et/ou la mutation d'espaces de stationnement intégrant :
 - De la végétation dans des conditions permettant son épanouissement (développement de l'appareil racinaire, gestion de l'eau,...) ;
 - De l'ombrage via du végétal, des dispositifs producteurs d'énergie renouvelable,... ;
 - Des revêtements perméables adaptés aux véhicules (stabilité dans le temps, prévention des pollutions, accompagnement du cycle naturel de l'eau, soulagement des réseaux,...) ;
 - Des actions de désimperméabilisation et de renaturation le cas échéant (les projets de renaturation du parking de la Poste et de désimperméabilisation / renaturation de la Rue de la Digue y participent).



REVISION - PLU PALAU DEL VIDRE

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

- L'intégration des espaces de stationnement à la dynamique villageoise et à la qualité de vie au sens large, avec :
 - La recherche d'une certaine transparence hydraulique dans un contexte d'inondabilité (limitation des risques et réduction de l'exposition des personnes et des biens) ;
 - L'atténuation des îlots de chaleur en ville garantissant une certaine « vivabilité » à terme ;
 - L'impulsion d'un modèle transposable à des échelles moindres (particuliers) ;
 - La participation au réseau de poumons verts / naturels et/ou sites patrimoniaux / touristiques se structurant progressivement (*en lien avec l'orientation précédente* : la centralité élargie, le plan d'eau Sant Marti, l'arboretum du Chemin des Gourgues, la poche boisée de la zone 1AU, le hameau de Villeclare,...) ;

- L'accueil favorisé de biodiversité en zone urbanisée.



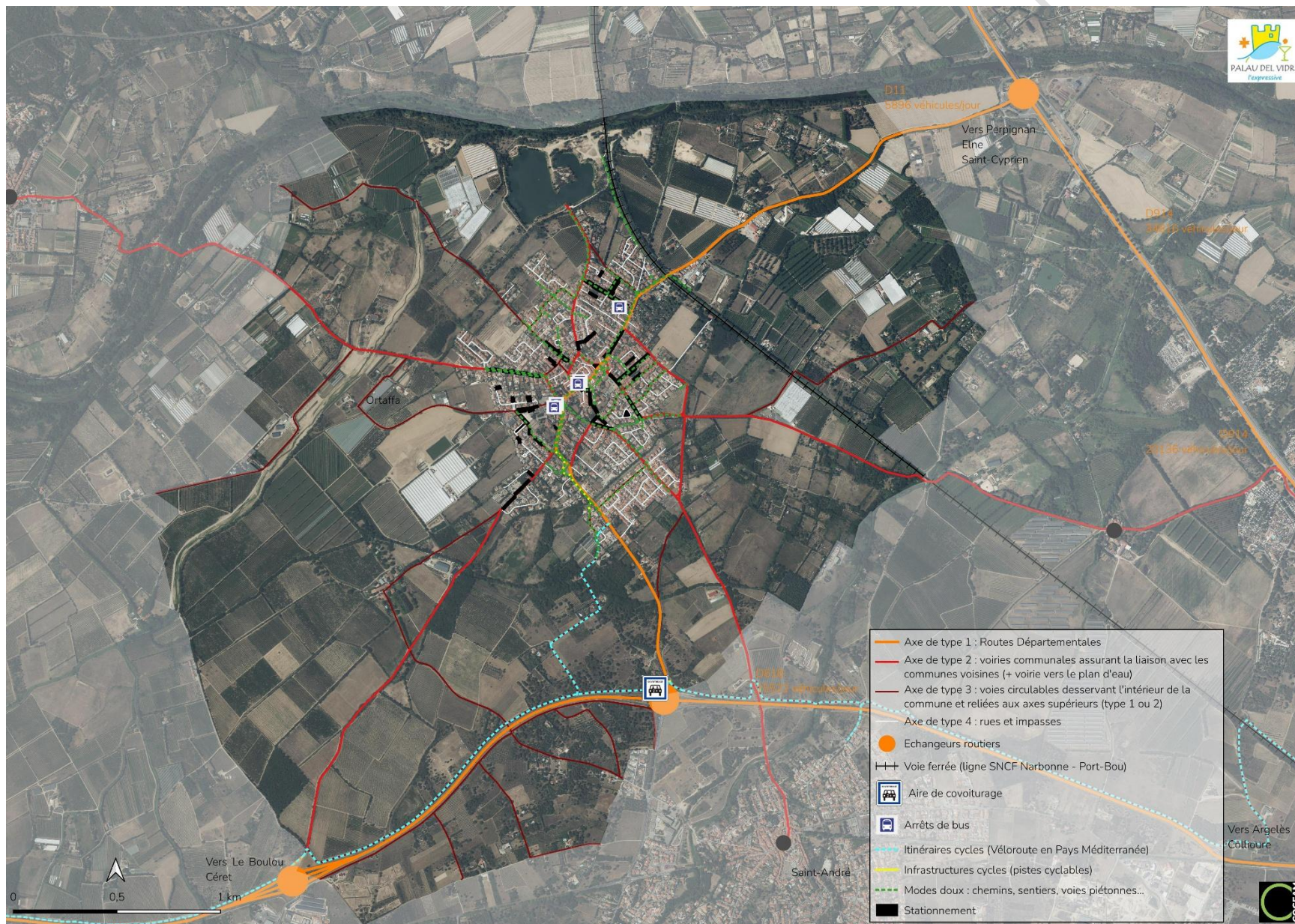
Liaison douce existante entre le village et le plan d'eau



REVISION - PLU PALAU DEL VIDRE

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

ETAT INITIAL / ACTUEL





REVISION - PLU PALAU DEL VIDRE

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

ETAT PROJETE A TERME (Schéma indissociable des orientations écrites qui ne sont pas toutes représentées de manière exhaustive)





II] OAP « CONTINUITES ECOLOGIQUES »

1. CONTEXTE GENERAL

→ La fonctionnalité écologique du territoire

Le territoire Palauenc est soumis à une forte pression anthropique, à l'image des communes de la plaine du Roussillon et arrière littoral. Les atouts du territoire sont d'avoir :

- Des structures arborées anciennes, surfaciques et linéaires ;
- Le Tech, fleuve permanent ;
- Le Canal du Moli de Brulla et des correchs maillant le territoire, en lien avec le Tech.

Si le Tech présente des intérêts naturalistes forts, Palau-del-Vidre est un territoire de biodiversité dite ordinaire, celle qui parce qu'on ne la voit plus, est silencieusement impactée par nos activités.

L'identification de la Trame Verte et Bleue du territoire, composée de réservoirs de biodiversité et de corridors les reliant entre eux, vise le maintien et/ou la restauration de la fonctionnalité écologique du territoire.

Les réservoirs de biodiversité

Sont identifiés comme réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue du PLU, les espaces suivants :

ELEMENTS	MOTIVATIONS
Réservoirs prioritaires	
Le Tech et sa ripisylve	Forte biodiversité liée aux milieux humides et aquatiques. Concerné par de nombreux zonages naturalistes (N2000, ZNIEFF, ENS, zones humides,...).
Réservoirs secondaires	
Les zones humides potentielles et avérées de l'inventaire départemental > 0.5 ha	Milieux potentiellement riches en biodiversité et fortement réglementés : le Tanyari, la rivière de Saint-André, l'agouille Capdal.
Le Rec del Moli de Brulla	Canal en terre présentant une ripisylve arborée ancienne préservée sur certains tronçons.
Les vieilles chênaies de Vilaclara et Matamarès	Formation surfacique boisée ancienne (70 ans minimum) et rare en plaine



Les réservoirs de biodiversité sur le territoire sont ainsi :

- Le Tech et sa ripisylve ;
- Le Tanyari et l'Agouille Capdal ;
- Le Red del Moli de Brulla ;
- La rivière de Saint-André ;
- Les chênaies anciennes.

Notons que le PLU doit être compatible avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, qui ne recense que le cours du Tech comme réservoir de la Trame Verte, et les cours d'eau du Tanyari et de la rivière de Saint-André comme réservoirs de la Trame Bleue.

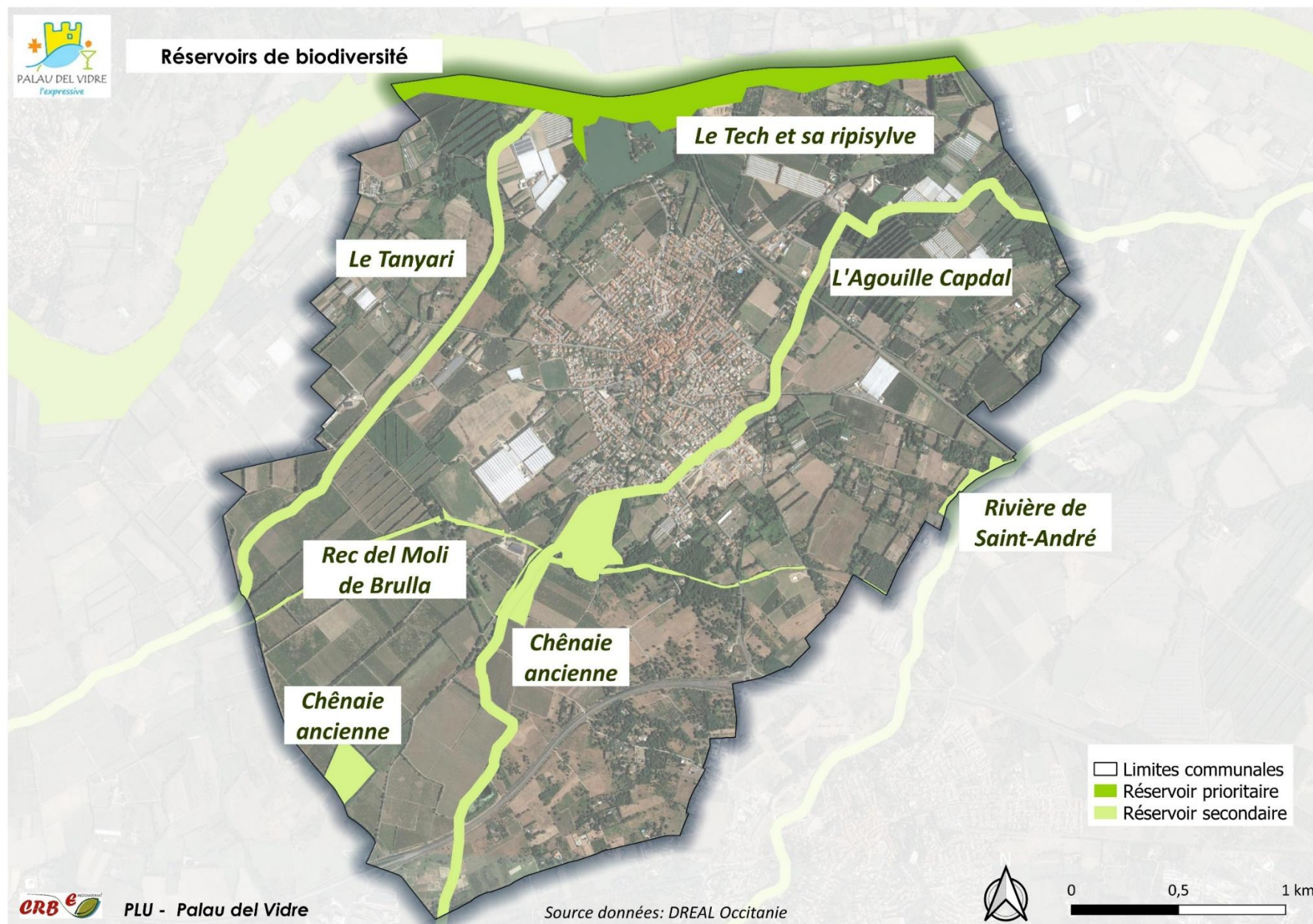
*Carte page suivante /
Réservoirs de biodiversité*





REVISION - PLU PALAU DEL VIDRE

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION





└ Les corridors écologiques

Ils assurent la connexion entre les réservoirs de biodiversité. Ils offrent aux espèces les conditions favorables au déplacement, à la dispersion et la migration, ainsi qu'à l'accomplissement de leur cycle de vie. Ils sont situés au sein d'espaces agricoles, urbains ou naturels qui accueillent une biodiversité plus ordinaire et souvent liée aux activités humaines.

Ils peuvent se voir contraints par divers obstacles, provoquant des ruptures des continuités écologiques du territoire à l'origine de leur fragmentation ; elle-même étant l'une des raisons de l'érosion de la biodiversité observée.

Il s'agit principalement de perturbations anthropiques dont les principaux éléments sont l'artificialisation des sols, le mitage de l'espace agricole, les pratiques culturales, les infrastructures de déplacement (RD618 et voie ferrée) et l'artificialisation des cours d'eau.

Six enjeux sont identifiés :

- Réduire l'artificialisation du territoire et son mitage ;
- Protéger les cours d'eau, canaux et leurs abords de toutes constructions ou activités pour renforcer leur rôle structurant ;

- Protéger les entités boisées non cultivées les plus remarquables et préserver les corridors boisés, notamment au Sud de la zone urbaine où les continuités ont pris le relais de l'Agouille Capdal et dans la zone agricole Ouest ;
- Protéger l'olivieraie remarquable ;
- Préserver de tout aménagement les ouvrages de franchissement les plus fonctionnels ;
- Soutenir les pratiques agricoles préservant le vivant.

La pollution lumineuse du village a également été étudiée : la commune de Palau-del-Vidre a fait faire une étude de relamping total de la commune en éclairage public avec une temporisation prévue de l'éclairage à terme.

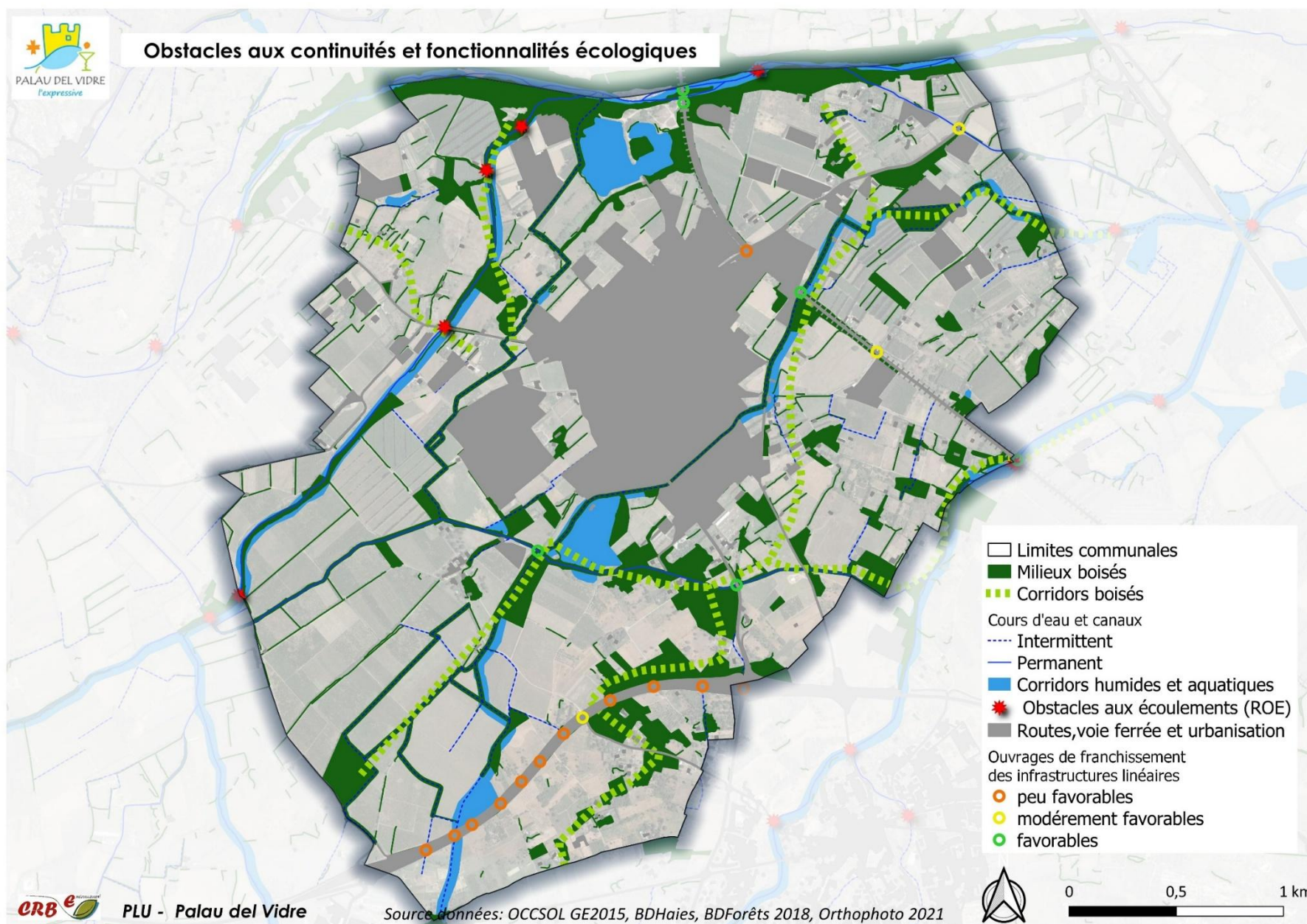
Carte page suivante /

Obstacles aux continuités et fonctionnalités écologiques



REVISION - PLU PALAU DEL VIDRE

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION





Le PLU a pris pour cadre de son projet communal ces éléments naturels et agricoles supports de la biodiversité, qu'ils soient réservoirs ou espaces plus communs ; il s'agit donc d'en assurer leur pérennité à travers les aménagements qui seront effectués.

Il est donc nécessaire d'en assurer la fonctionnalité en leur sein mais aussi avec les espaces extérieurs, les espaces périurbains, jouant le rôle de tampon et l'espace urbain lui-même.

C'est pourquoi tout aménagement sur le territoire communal devra prendre en compte la fonctionnalité écologique de la zone de projet considérée et ses liaisons écologiques avec les espaces adjacents.

2. ORIENTATIONS

➔ L'encadrement associé à la fonctionnalité écologique du territoire

Les aménagements / opérations effectués sur le territoire s'attacheront à respecter chaque élément de la Trame Verte et Bleue et les points suivants :

└ Stopper le mitage et l'artificialisation de l'espace agricole à proximité de l'espace urbain et des cours d'eau

- Dans tout cet espace, limiter la construction à usage agricole. Tout aménagement (hangar, serre...) devra démontrer qu'il ne remet pas en cause la fonctionnalité écologique de cet espace.
- Toute construction, extension, aménagement envisagé à proximité des cours d'eau et des corridors boisés, devra s'assurer que la fonctionnalité du corridor est maintenue à l'endroit de l'aménagement.
- Le Tech et sa ripisylve ne pourront faire l'objet d'aucun aménagement entravant la possibilité de déplacement le long du cours d'eau et vers les corridors écologiques qui y sont reliés.
- Préserver le maillage de haies, lancer un recensement quantitatif et qualitatif des haies et en assurer le suivi.
- Seules les clôtures perméables sont autorisées, interdiction des murs ou murs bahuts, favoriser les clôtures végétales.
- Résorber les zones de cabanisation et ne pas en tolérer de nouvelles.
- Traiter et valoriser les franges urbaines en préservant les haies, les fossés et les arbres existants, et améliorer les interfaces en envisageant des zones de transition (densification du réseau de haies, usages réglementés, clôtures perméables)



└ Assurer la fonctionnalité écologique le long des cours d'eau et canaux

Pour les principaux cours d'eau, un tampon de 20 mètres non aménageable de part et d'autre de leurs rives devra être mis en place.

La présence quasi permanente d'eau est importante pour la biodiversité dans les territoires à climat méditerranéens, ils sont favorables aux odonates, amphibiens, reptiles aquatiques, oiseaux, mammifère (abreuvement) et permettent la connexion à l'ensemble du réseau hydrographique de la plaine et au Tech.

Pour les autres cours d'eau dans l'espace agricole, un tampon moindre d'environ 15 mètres peut être mis en place.

Les préconisations générales s'appliquant aux cours d'eau sont les suivantes :

- Evitement des ripisylves et des zones humides.
- Filets anti-intrusion de la faune lors des travaux.
- Protection des arbres les plus proches en phase travaux.
- Adaptation des périodes de travaux selon les périodes sensibles pour la faune.

└ Protéger les entités boisées du territoire

Les entités boisées non cultivées les plus remarquables, ainsi que les corridors boisés du territoire, sont des éléments structurants pour la commune, notamment au Sud de la zone urbaine où les continuités ont pris le relais de l'Agouille Capdal et dans la zone agricole Ouest.

Les boisements offrent également quelques zones de quiétude dans le centre-bourg, et peuvent préserver des nuisances lumineuses et sonores. Les boisements du Domaine Laffon à l'Ouest du village et l'écrin boisé du camping apparaissent comme les principaux boisements de l'enveloppe urbaine.

- Protéger l'olivieraie remarquable au Sud du territoire.
- Préserver les haies.
- Préserver et renforcer les continuités boisées urbaines.

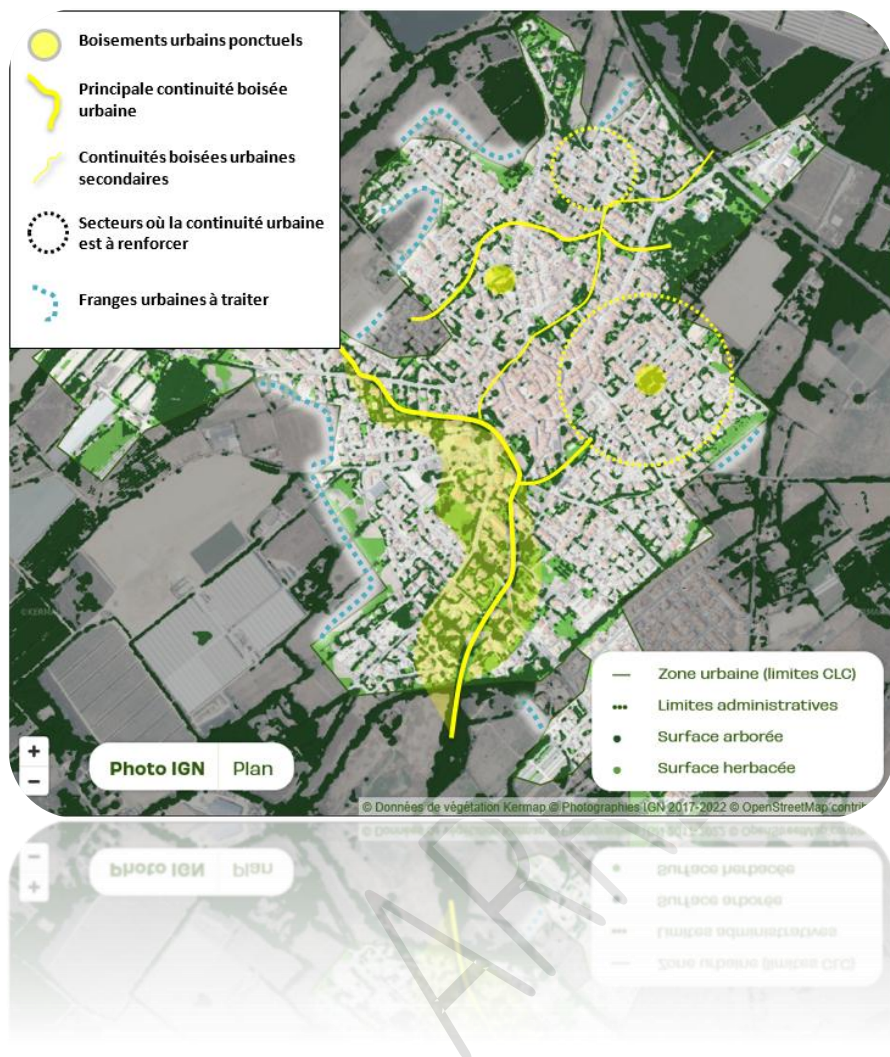
Carte page suivante /

*Extrait de la carte de la végétation urbaine de Palau-del-Vidre
(Source : KERMAP – nosvillesvertes.fr)*



REVISION - PLU PALAU DEL VIDRE

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION



Préserver et créer des zones plus favorables à la biodiversité

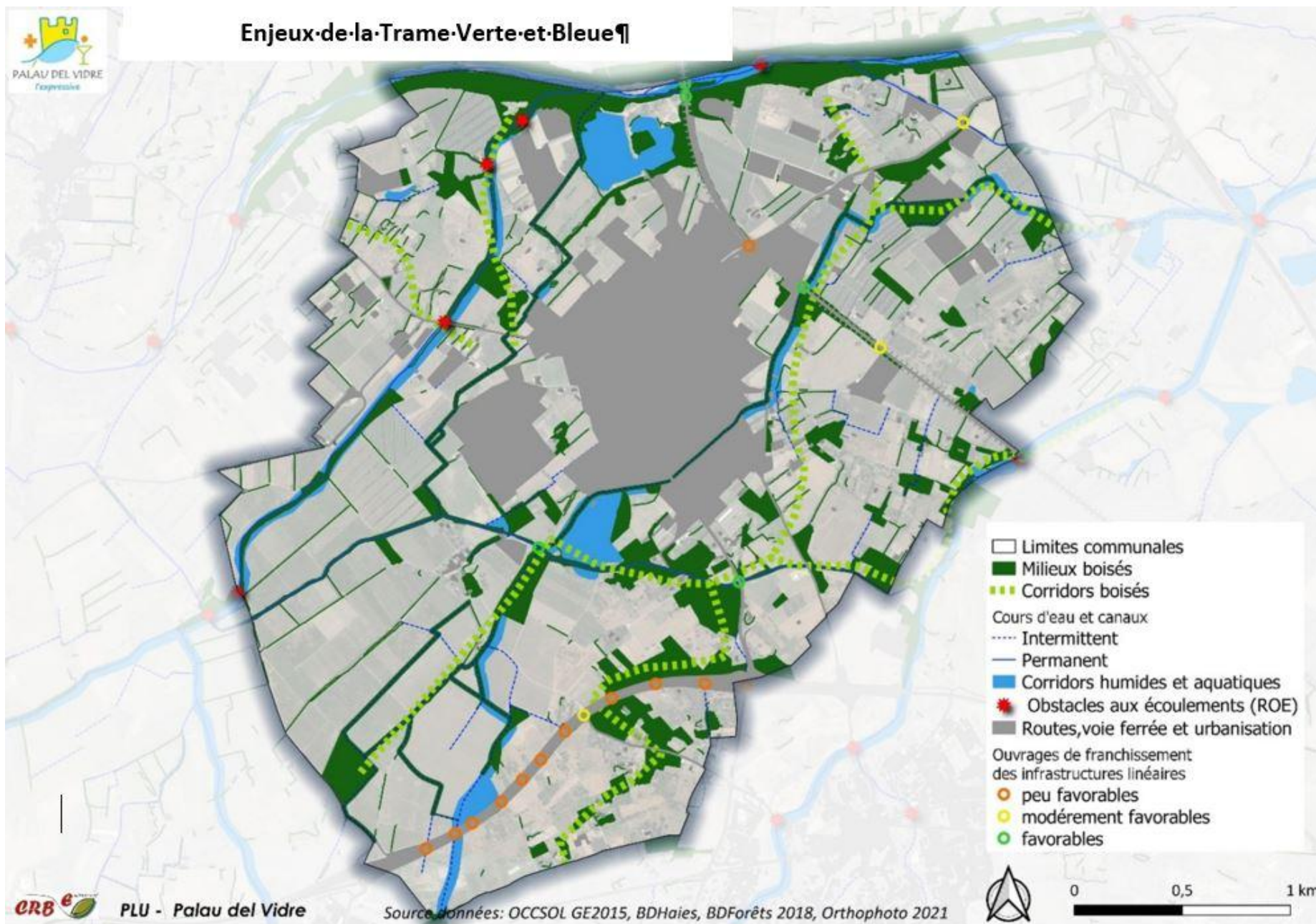
- Préserver de tout aménagement les ouvrages de franchissement les plus fonctionnels.
- Soutenir les pratiques agricoles préservant le vivant.
- Préserver les murets et autres éléments en pierres sèches.
- Limiter et adapter les éclairages urbains pour qu'ils soient moins nuisibles à l'avifaune et aux Chiroptères.
- Créer des franges végétalisées pour le maintien des continuités écologiques.
- Prévoir des zones tampon entre les zones de réservoir et les zones construites.
- Poser des nichoirs et des gîtes à Chiroptères sur les zones de projet ou à proximité.
- Poser de gîtes pour l'herpétofaune (pierriers et/ou hibernaculums) sur les zones de projet ou à proximité.

*Carte page suivante /
Enjeux de la Trame Verte et Bleue de Palau-del-Vidre*



REVISION - PLU PALAU DEL VIDRE

ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION





COGEAM

Urbanisme / Paysage
Environnement

940 Avenue Eole - Technosud II
66 100 PERPIGNAN

contact@cogeam.fr
04.68.80.54.11
cogeam.fr

CRB

ENVIRONNEMENT

Environnement

5 Allée des Villas Amiel
66 000 Perpignan

contact@crbe.fr
04.68.82.62.60
crbe.fr

